



POSITIVRAT
CONSEIL POSITIF
CONSIGLIO POSITIVO
CUSSEGL POSITIV
POSITIVE COUNCIL

Conseil Positif Suisse
Case postale 1925
8031 Zurich
+41 76 417 37 16
sekretariat@positivrat.ch
compte PC: 85-77527-3

Zurich, 2 novembre 2016 - Communiqué de presse

Mesdames, Messieurs,

Cette information fait suite au communiqué de presse de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) du 31.10.2016, «L'OFSP examine la possibilité d'étendre davantage le remboursement des médicaments contre l'hépatite C»

L'Office fédéral veut de toute évidence élargir les restrictions d'accès existantes - et très critiquées - aux traitements de l'hépatite C. A l'avenir, les personnes co-infectées par l'hépatite B et le VIH, les consommateurs de drogue par voie intraveineuse, de même que les patients préalablement traités sans succès, devraient avoir droit à un traitement. L'Office fédéral se réclame pour ce faire sur de récents échanges avec les experts médicaux.

Nous saluons bien sûr le principe d'élargissement à d'autres groupes de patients. Mais nous ne pouvons pas imaginer que le groupe d'experts ait pu conseiller l'OFSP sur les réglementations figurant dans le communiqué de presse. Nous sommes en contact avec les plus grands spécialistes et savons qu'est promue l'idée d'un accès universel au traitement pour toutes les personnes souffrant d'hépatite C. C'est également ce qui ressort de la réaction du réseau «Stratégie Hépatite Suisse». Et le fait que l'OFSP se réclame malgré tout d'une consultation d'experts est très discutable.

La proposition de l'Office fédéral n'est à l'évidence pas réfléchi dans les détails. Les consommateurs de drogue par voie intraveineuse devraient avoir droit à un traitement immédiat, mais pas ceux qui ne consomment pas de drogue? Il s'agit là d'une option absurde, douteuse du point de vue éthique et impossible à mettre en œuvre dans la pratique.

Le communiqué de presse de l'OFSP est de plus tendancieux: il suggère qu'aujourd'hui, les patients bénéficient d'un traitement dès que la maladie s'étend en dehors du foie. Nous savons que cela n'est souvent pas le cas en Suisse à ce jour et que le traitement est refusé à des patients symptomatiques.

Nous apprécierions en outre grandement que les représentants des patients soient invités à la table des discussions lors des consultations de l'OFSP. Il est déplaisant de constater que le sort de notre santé se décide au niveau administratif. Nous ne devrions aujourd'hui plus avoir à demander à l'administration la participation active des personnes concernées.

Conseil Positif Suisse

Walter Bärtschi, Présidence, walter.baertschi@positivrat.ch, M +41 79 461 4666

Association suisse de la maladie de l'Hépatite C - SHCV

Daniel Horowitz, Président, info@hepc.ch, M +41 79 339 1859